

RÈGLEMENT PARTICULIER

La Coupe "602" sur Glace

4



HISTORIQUE
19^e
RONDE HIVERNALE
Circuit Serre Chevalier
8 & 9 JANVIER 2022





PRESENTATION DE LA COUPE "602" SUR GLACE :

Dans le cadre de la 19ème RONDE HIVERNALE HISTORIQUE DE SERRE CHEVALIER, le 2CV Méhari club Cassis organise la Coupe « 602 » sur Glace.

La Coupe « 602 » sur Glace invite tous les propriétaires de 2 CV et dérivés qui souhaitent goûter au plaisir de la conduite sur glace dans un esprit de convivialité et de respect. Nous vous recommandons de consulter la charte éthique de cette épreuve en vous reportant à l'article 13 de ce présent règlement.

La Coupe « 602 » sur Glace est caractérisée par la constitution d'une série exclusive de 12* « 2 CV et dérivés ». Cette série totalement indépendante est intégrée à l'épreuve de la Ronde Hivernale pour laquelle d'autres séries composées de véhicules multimarques évolues. Nous vous invitons à consulter la liste des voitures admissibles à la Coupe « 602 » sur Glace en vous reportant à l'article 5 de ce présent règlement.

Un classement particulier sera établi pour le résultat de la Coupe « 602 » sur Glace. Le classement général de la Ronde Hivernale intégrera également le classement des pilotes engagés dans la Coupe « 602 » sur Glace.

*La Coupe 602 sur Glace est réservée à un nombre de 12 participants (1 série = 12 véhicules). Si le nombre de participants le permet une seconde série sera constituée.

ORGANISTEUR :

MEHARI CLUB CASSIS
CS 80019
13714 CASSIS CEDEX FRANCE
Tél. : 04 42 01 07 68
Fax : 04 42 01 95 80
Contact : RICOVERI Joël
Mail : joel@mehariclub.com

ART. 1 - LIEU DE L'ORGANISATION :

Lieu : Circuit de Serre Chevalier - 22, route de Grenoble - 05240 La Salle les Alpes
Tél : 04 92 24 78 44

E. mail : contact@circuitserrechevalier.com Web : www.circuitserrechevalier.com

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif et au présent règlement particulier et à ses Additifs éventuels.

Organisateur technique et administratif :	CIRCUIT DE SERRE CHEVALIER
Directeur de course :	M. Julien LAURENT
Accueil :	M. Isabelle DUCURTIL
Relation concurrents :	Mme Mauricette DALMASSO
Chronométrateur / Informatique :	M. Mathieu PETITGERARD
Speaker :	M. Jean-Jacques GUIBAL
Dépanneuse et voiture de sécurité :	M. Nicolas MICHEL

CALENDRIER / HORAIRES

Clôture des Engagements :	Mercredi 22 décembre 2022
Vérifications Adm. et Tech. :	Vendredi 7 Janvier 2022 de 15h30 à 18h30
Séance d'essais libres :	Vendredi 7 Janvier 2022 de 18h30 à 19h30
Epreuves :	Samedi 8 janvier à partir de 9h00 et Dimanche 9 janvier à partir de 8h00
Podium :	Dimanche 9 Janvier 2022 à 14h00

ART.2 - ASSURANCES :

L'épreuve est assurée en RC Professionnel auprès d'ALLIANZ Assurances suivant les dispositions du contrat N° 54649355. Le concurrent devra avoir contracté une assurance automobile dans les garanties minimales de Responsabilité Civile dommage aux tiers.

Chaque pilote devra signer au moment des vérifications administratives, un document l'engageant à accepter que la responsabilité du circuit et des organisateurs ne puisse être engagée pour les risques matériels (véhicule de course et matériel d'assistance) encourus sur piste, voie d'accès ou dans le paddock.

ART.3 - INSCRIPTION :

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT

Pour être pris en compte, les demandes d'engagement doivent être accompagnées de :

- L'original de la demande d'engagement
- La photo de la voiture engagée par e.mail : joel@mehariclub.com
- Du règlement total de l'engagement

La demande d'engagement est à télécharger sur le site internet :

<https://bit.ly/3mi12c3>

Votre demande, dûment complétée, peut être adressée par e-mail à joel@mehariclub.com (document scanné) ou par courrier postal à S.A.S 2CV MEHARI CLUB CASSIS - Zone du Brégadan - CS80019 - 13714 CASSIS CEDEX - FRANCE

Paiement par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « MCC SAS » :

SMC IBAN : FR76 3007 7049 0521 5666 0020 045 BIC : SMCTFR2A

Le 2CV MEHARI CLUB CASSIS prendra en compte les engagements dans la limite des places disponibles.

Les demandes d'engagements accompagnées de l'acompte seront enregistrées dans l'ordre prioritaire à la date de réception.

Un conducteur ou plusieurs conducteurs engagés initialement sur la même voiture pourra (pourront), de même manière que la voiture initialement engagée, être remplacé(s) jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord des organisateurs.

3.2 COMPRIS DANS L'ENGAGEMENT

Votre inscription comprend par voiture pour 2 personnes :

- L'engagement à l'épreuve suivant le programme,
- Le chronométrage électronique et diffusion des résultats sur Internet,
- L'encadrement organisation, commissaires, l'assurance RC (hors véhicules),
- L'accès aux différentes structures de réception,
- Le dîner du vendredi, déjeuner et le dîner du samedi, petit déjeuner et buffet de clôture du dimanche, open-bar,
- La plaque de course, N° de portières et cadeaux, remise de coupes, classements...

3.3 DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont fixés par voiture (comprenant 1 pilote et 1 coéquipier) au tarif de préférentiel de:

620 € au lieu de 790 €

Options pour accompagnateur comprenant accès et restauration - par personne supplémentaire 130 €

Les droits d'engagements seront remboursés si l'inscription est refusée ou si la voiture n'est pas éligible.

L'acompte sur les droits d'engagements restera acquis à l'organisation en cas de désistement ou forfait du concurrent inscrit après la date de clôture des engagements.

Il ne sera effectué aucun remboursement au concurrent ayant participé aux essais qualificatifs.

ART.4 - CONCURRENT PILOTES :

4.1 PERMIS ET LICENCE

Le caractère privé de l'épreuve n'oblige à aucune possession de licence sportive. Cependant le pilote en possession d'une licence « pilote - concurrent » FFSA ou FIA devra la présenter lors des vérifications administratives, ou à défaut présenter son permis de conduire

Le circuit se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier.

4.2 EQUIPAGE

Chaque pilote pourra être accompagné d'un seul passager (facultatif).
L'âge minimum pour le passager est 15 ans.

4.3 EQUIPEMENT EQUIPAGE

Le harnais de sécurité est obligatoire pour le pilote et le passager. En cas d'absence de harnais, la voiture doit être équipée de ceintures de sécurité conformes.

Le port du casque, les combinaisons et vêtements ignifugés sont obligatoires pour les voitures ayant subi des transformations pour la compétition et recommandé pour tous les autres.

ART.5 - VOITURES ET EQUIPAGE :

5.1 VOITURES

La Coupe « 602 » sur Glace est ouverte à toutes les « 2CV et dérivés » de marque Citroën. Retrouvez ci-dessous la liste des véhicules admissibles ainsi que les cylindrées :

2 CV :

- Début à fin de production
- Berlines et camionnettes
- Cylindrées : 425 cc, 435 cc, 602 cc

Concernant les 2 CV transformées pour la compétition type Raid, Cross ou autre, le 2CV Méhari club Cassis se réserve le droit d'analyser les candidatures au cas par cas. Il est impératif de nous faire parvenir des photos de votre véhicule avec votre demande d'inscription comme précisé dans l'article 3 ci-dessus.

Méhari :

- Début à fin de production

Concernant les Méhari transformées pour la compétition type Raid, Cross ou autre, le 2CV Méhari club Cassis se réserve le droit d'analyser les candidatures au cas par cas. Il est impératif de nous faire parvenir des photos de votre véhicule avec votre demande d'inscription comme précisé dans l'article 3 ci-dessus.

Dyane :

- Début à fin de production
- Berlines et camionnettes
- Cylindrées : 435 cc, 602 cc

Concernant les Dyane transformées pour la compétition type Raid, Cross ou autre, le 2CV Méhari club Cassis se réserve le droit d'analyser les candidatures au cas par cas. Il est impératif de nous faire parvenir des photos de votre véhicule avec votre demande d'inscription comme précisé dans l'article 3 ci-dessus.

Véhicules dérivés :

Les véhicules dérivés engagés dans la Coupe « 602 » sur glace doivent impérativement répondre aux critères ci-dessous :

- Bicylindre à plat de marque Citroën
- Plateforme et mécanique de marque Citroën

Concernant les véhicules dérivés, le 2CV Méhari club Cassis se réserve le droit d'analyser les candidatures au cas par cas. Il est impératif de nous faire parvenir des photos de votre véhicule avec votre demande d'inscription comme précisé dans l'article 3 ci-dessus.

La voiture engagée ne nécessite aucune homologation particulière de type « laissez-passer », fiche d'identité ou Passeport Technique. Pourtant la présentation générale doit être identique à celle de la version d'origine. Les voitures ayant subi des modifications ou transformations d'éléments de carrosserie pourront être refusé. Plus particulièrement, les éléments extérieurs de types pare-buffles ou pare-chocs renforcés, renforts bas de caisse, grille de phare, feux additifs ou tous autres éléments ayant une incidence directe sur la sécurité sont strictement interdit. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement à une voiture non conforme et qui ne satisferait pas à 'l'esprit' et à l'aspect de la période donnée.

Il est obligatoire d'équiper la voiture d'une boucle de sangle de remorquage à l'avant et à l'arrière : les crochets de remorquage situés à l'avant et à l'arrière d'une plateforme Citroën suffisent. Si ces derniers ont été retirés, une boucle de sangle de remorquage est impérative.

La présence d'un extincteur manuel à bord est obligatoire.

La voiture initialement engagée peut-être remplacée jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord de l'organisateur.

5.2 NUMERO DE COURSE

Un numéro sera attribué à chaque voiture lors des vérifications pour l'ensemble de l'épreuve.

La voiture ne subira aucun changement de N° de course.

Une enveloppe contenant des «pass» pour vos accès aux espaces réservés vous sera remise.

5.3 INSTRUMENT DE MESURE

Les appareils de mesure de distance et de positionnement sont libres.

5.4 PNEUMATIQUES ADMIS

Pour la plus grande équité sportive, les voitures devront être exclusivement équipées de : pneumatiques neige conformes à l'usage routier.

Notez que l'auto engagé doit être à minima équipée de 2 pneus neige cloutés au niveau du train avant

Si vous possédez des pneumatiques cloutés, nous vous invitons à nous préciser le type et nous faire parvenir les spécifications de ces derniers.

Merci de nous faire parvenir ces informations par courriel à l'adresse ci-contre : joel@mehariclub.com

5.5 CONTROLE DU BRUIT

Conformément à l'Arrêté Préfectoral et relativement aux dispositions sur le contrôle du bruit, l'accès à la piste sera interdit aux véhicules dont le bruit excède un niveau sonore supérieur aux valeurs fixées par le code du sport suivant l'article L131-14 et suivants. Afin de préserver la tranquillité publique, nous serons dans l'obligation de refuser l'accès à la piste à tous véhicules équipés d'échappements non-conformes, trop bruyants ou détériorés. En cas de perte de l'échappement pendant la manifestation, le concurrent sera immédiatement arrêté et devra procéder aux réparations adéquates.

ART.6 - PUBLICITE :

Publicité obligatoire : 2CV Méhari club Cassis / 602 / GT21 / D4S MOTORSPORT

ART.7 - SITES ET INFRASTRUCTURES :

Situation : CIRCUIT DE GLACE DE SERRE CHEVALIER
05240 LA SALLE LES ALPES
Longueur : 850 mètres
Largeur : 10 / 16 mètres
Altitude : 1450 mètres

Les épreuves se déroulent sur un circuit de glace agréée par la FFSA, sous arrêté préfectoral n° 2015-350-1 du 16/12/2015.

ART.8 - PROGRAMME :

8.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives auront lieu le Vendredi 7 janvier 2022 entre 15h30 et 18h30.

Chaque équipage devra se présenter à l'horaire de sa convocation qu'il recevra par e.mail.

Le pilote devra être en possession de :

La carte grise du véhicule

L'attestation d'assurance du véhicule

Les permis de conduire de chacun des pilotes

D'un mode de paiement du solde des droits d'engagement,

Les vérifications techniques se dérouleront de manière opportune sur le paddock et durant toute la durée de l'épreuve.

8.2 EPREUVES

La Coupe «602» sur Glace est une course de régularité par manche.

Chaque pilote ne peut participer qu'à une seule série dans chacune des manches.

Aucun pilote ne pourra demander à recourir sa manche en cas de problème technique ou de retard.

8.3 PROGRAMME HORAIRE

Cf. Programme annexé.

Il est demandé la présence obligatoire des participants au briefing pilote le Samedi 8 janvier 2022 à 8h30.

Les horaires du programme concernent le passage des premières voitures dans l'ordre des N° de course.

Il est demandé également aux participants classés d'être présents à la remise des récompenses le Dimanche 9 janvier 2022 à partir de 14h30.

L'organisateur se réserve le droit de diminuer la durée de l'épreuve en cas de force majeure (contraintes météorologiques ne permettant plus à la course de remplir les conditions de sécurité)

La moyenne des 10 tours sera additionnée au total général des écarts

Tour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Temps / tour	01:22,1	01:20,9	01:20,7	01:21,0	01:21,2	01:24,3	01:19,7	01:21,5	01:21,1	01:20,9	Moyenne
	82,1	80,9	80,7	81,0	81,2	84,3	79,7	81,5	81,1	80,9	81,3

Total général des écarts + la moyenne = total des points obtenus sur la manche d'endurance 191,7 points

Pour une voiture traction avant, il sera ajouté un forfait handicap de 10 points soit : 201,7 points
 Pour une voiture 4 roues motrices, il sera ajouté un forfait handicap de 30 points soit : 221,7 points

Un forfait de 500 points sera attribué aux concurrents n'ayant pas fait la totalité des 10 tours imposés ou ayant des écarts comptabilisés à plus de 500 points ou aux concurrents n'ayant pas effectué la manche.

Chaque pilote ne peut participer qu'à une seule série dans chacune des 4 manches « d'endurance ».

2 manches se parcourent dans le sens horaire et 2 manches dans le sens inverse.

Sur 4 manches effectuées, seuls les 3 meilleurs résultats seront retenus et cumulés pour le classement final.

9.3 CLASSEMENT GENERAL

le vainqueur de la 16° Ronde Hivernale Historique sera le pilote dont le cumul des points obtenus dans les 6 meilleures manches qualificatives et dans les 3 meilleures manches d'endurance. Le classement se faisant dans l'ordre croissant des points. Pour une meilleure visibilité le total sera divisé par 10.

Points de la manche 1ère manche qualificative :	301		301 points
Points de la manche 2ème manche qualificative :	322		322 points
Points de la manche 3ème manche qualificative :	332	(Joker)	332 points
Points de la manche 4ème manche qualificative :	309		309 points
Points de la manche 5ème manche qualificative :	325	(Joker)	325 points
Points de la manche 6ème manche qualificative :	306		306 points
Points de la manche 7ème manche qualificative :	311		311 points
Points de la manche 8ème manche qualificative :	314		314 points
Points de la manche 1ère manche d'endurance :	155		155 points
Points de la manche 2ème manche d'endurance :	192		192 points
Points de la manche 3ème manche d'endurance :	168		168 points
Points de la manche 4ème manche d'endurance :	298	(Joker)	298 points

Total points	= 2378 points
---------------------	----------------------

Résultat pour classement général /10	= 238 points
---	---------------------

ART.10 - PENALITES :

10.1 HANDICAP

- Voiture traction avant : 10 points / manche qualificative et 10 points / manche d'endurance
- Voiture 4 roues motrices : 50 points / manche qualificative et 30 points / manche d'endurance

10.2 PENALITES

- Ecart de temps par tour sur le tour de référence (manches de régularité) 1 point par 1/10ème de seconde
- Chrono sur tour de référence (manches de régularité) 3 points / seconde
- Ecart par tour en relativité avec les 9 tours (manches d'endurance) 0,1 point par 1/10ème de seconde
- Moyenne des 10 tours (manches d'endurance) 1 point par seconde
- Conduite dangereuse ou anti sportive : 1ère infraction - 500 points 2ème infraction - exclusion
- Présence d'instruments électronique à bord : Tous les appareils sont autorisés
- Arrêt volontaire sur la piste : Annulation de la manche

ART.11 - AFFICHAGE DES RESULTATS :

Les classements et résultats sont diffusés et actualisés en permanence sur un serveur permettant une consultation au moyen de tout support informatique connecté (ordinateur, tablette, smartphone, ...) sur le site : www.mragnotti.com

ART.12 - DISCIPLINE DE COURSE - SECURITE :

L'arrêt volontaire sur la piste est formellement interdit sous peine de mise hors course de la manche.

Si pour une raison ou une autre, un véhicule est arrêté sur la piste, son pilote doit impérativement rester à bord et attendre l'assistance de l'organisation. Toute intervention de dépannage sur la piste se fera sous contrôle de la dépanneuse habilitée.

Il est formellement interdit de descendre de sa voiture avant l'arrivée de la dépanneuse.

Tout participant devra souscrire sans réserve aucune au présent règlement. Il devra se conformer au code sportif et obéir strictement aux drapeaux et panneaux qui lui seront présentés pendant l'épreuve. De même, il est exigé sur le circuit un comportement exemplaire de tous les participants. Cette épreuve historique est aussi un rendez-vous amical et convivial réservée à des voitures de collection dont certaines de grandes valeurs. Une extrême prudence est recommandée lors des

ART.13 - COMPORTEMENT ET RECLAMATIONS :

La Coupe « 602 » sur Glace étant avant tout placée sous le signe de la convivialité, de la décontraction, et du plaisir de la glisse, un comportement responsable est imposé, de plus aucune réclamation ne sera admise.

Comportement sur piste : Un pilotage agressif ou toute action volontaire pouvant causer des dégâts aux véhicules des autres participants, voire des blessures aux occupants des véhicules est proscrit. Un tel comportement entraînera l'exclusion de l'équipage sans remboursement de l'engagement.

Comportement dans les hospitalités : Toute agression verbale voire physique entre les participants ne sera tolérée. Un tel comportement entraînera l'exclusion de l'équipage sans remboursement de l'engagement.

ETHIQUES : Tout participant à la Coupe « 602 » sur Glace devra respecter l'image de la Coupe « 602 » sur Glace et du Circuit de Serre Chevalier.

Un comportement discipliné est imposé à tous sur la piste ainsi que dans les hospitalités du circuit de Serre Chevalier. En cas d'atteinte à ceux-ci, par le biais de déclarations, d'actions négatives ou passives, ou sous toute autre forme que ce soit, l'organisateur se réserve le droit de poursuivre le dit participant, un tel comportement entraînera l'exclusion de l'équipage sans remboursement de l'engagement.

ART.14 - RECOMPENSES :

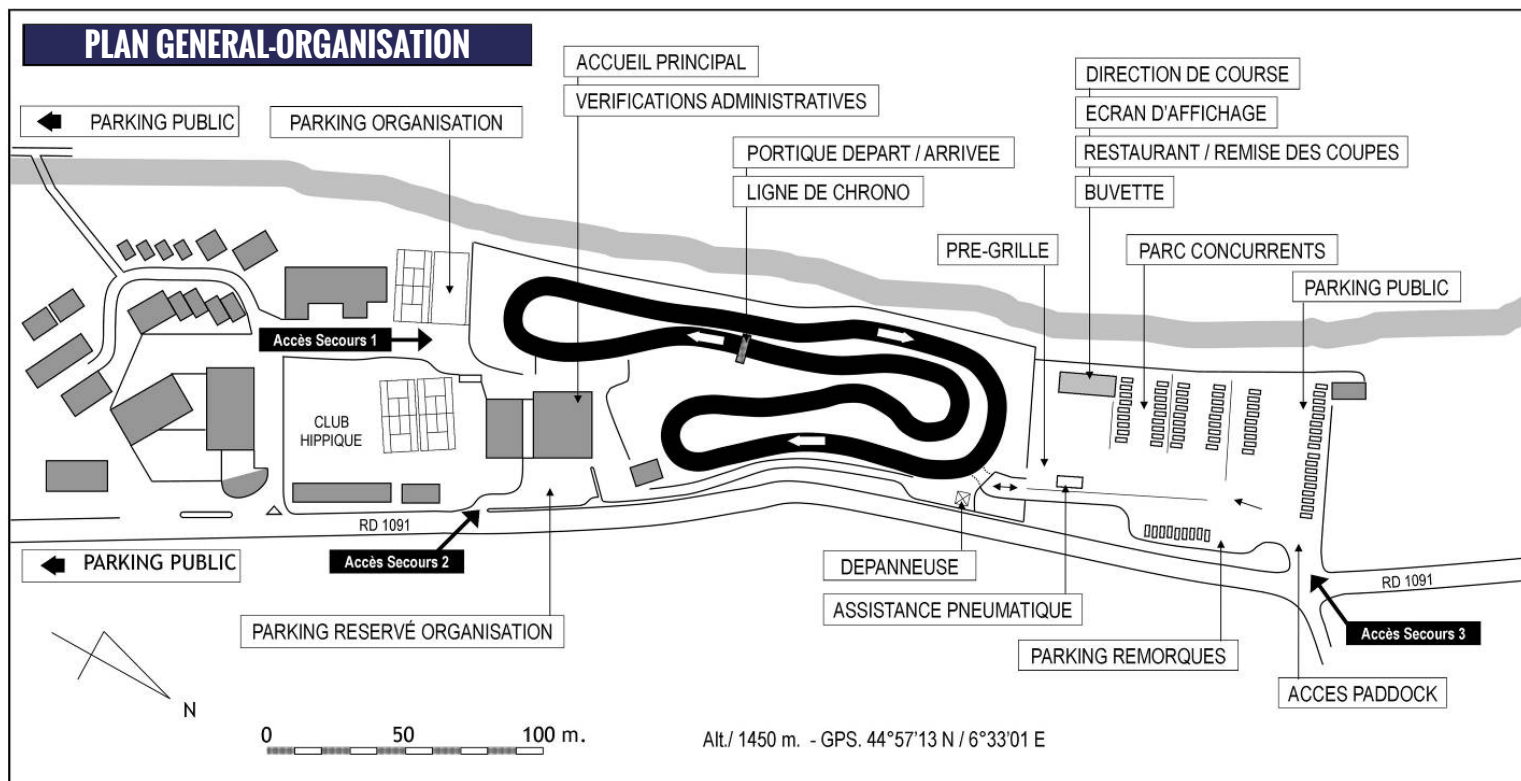
La remise des coupes et récompenses aura lieu sur le site à l'issue des épreuves le Dimanche 9 janvier 2022 à 14h00. Aucun prix en espèces ne sera distribué. Les absents ne pourront prétendre à aucunes récompenses.

ART.15 - ARTICLE SPECIFIQUE :

Toute réception ou opération commerciale ou de promotion dans l'enceinte ou à proximité du circuit doit faire l'objet d'une demande d'autorisation aux organisateurs avant le Lundi 3 janvier 2022.

Retrouvez tous les renseignements sur notre site internet : www.circuitserrechevalier.com

L'organisation reste à votre entière disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires sur l'organisation et votre déplacement et vous recommande pour votre hébergement, une sélection d'hôtels ou de résidences partenaires du circuit.





8 & 9 JANVIER 2022



PROGRAMME

VENDREDI 7 JANVIER 2022

15h30	Accueil des participants - Vérifications administratives
18h30	Séances d'essais libres (sous réserve des conditions météo)
19h30	Ouverture du Restaurant - dîner

SAMEDI 8 JANVIER 2022

8h00	Accueil des participants, petit déjeuner de bienvenue
8h30	Briefing (présence obligatoire)
9h00	1ère Manche qualificative (6 séries de 6 tours)
10h30	2ème Manche qualificative (6 séries de 6 tours)
12h00	3ème Manche qualificative (6 séries de 6 tours)
12h15	Ouverture du Restaurant - Déjeuner
14h30	4ème Manche qualificative (6 séries de 6 tours)
16h00	5ème Manche qualificative (6 séries de 6 tours)
17h30	6ème Manche qualificative (6 séries de 6 tours)
19h00	7ème Manche qualificative (6 séries de 6 tours)
19h15	Ouverture du Restaurant - Dîner
20h30	8ème Manche qualificative (6 séries de 6 tours)

DIMANCHE 9 JANVIER 2022

7h30	Accueil des participants, petit déjeuner
8h00	1ère Manche d'endurance (4 séries de 20 min)
9h30	2ème Manche d'endurance (4 séries de 20 min)
11h00	3ème Manche d'endurance (4 séries de 20 min)
11h00	Ouverture du Buffet brunch
12h30	4ème Manche d'endurance (4 séries de 20 min)
14h00	Remise des coupes, buffet de clôture

Les horaires ci-dessus concernent le passage des premières voitures dans l'ordre des N° de course.
Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires.